

RTP 126m

NOTICE DESCRIPTIVE

D'UNE

MAGNIFIQUE BOISERIE

DE SALON

De la première moitié du XVIII^e siècle

(VERS 1740-1750)

DESSUS DE PORTES, TRUMEAUX

GLACES



VENTE SUR PLACE

47-49, RUE CAMBON, à PARIS (1^{er} Arrond.)

Le Lundi 23 Décembre 1918

A trois heures un quart

Bibliothèque Maison de l'Orient



130353

RTP

NOTICE DESCRIPTIVE
D'UNE
MAGNIFIQUE BOISERIE
DE SALON

De la première moitié du XVIII^e siècle
(VERS 1740-1750)

DESSUS DE PORTES, TRUMEAUX
GLACES

RTP 126 m

NOTICE DESCRIPTIVE

D'UNE

Magnifique Boiserie

De la première moitié du XVIII^e siècle

DÉCORANT LE GRAND SALON

Du premier étage au-dessus de l'entresol d'un

ANCIEN HOTEL DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

(Construit vers 1740-1750)

SIS A PARIS

47-49, RUE CAMBON (1^{er} Arrond.)

TROIS DESSUS DE PORTES

Par DUPLESSY (1743)

TRUMEAUX, GLACES



DONT LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

AURA LIEU SUR PLACE

Le Lundi 23 Décembre 1918, à trois heures un quart

COMMISSAIRE-PRISEUR

M^c F. COUTANCEAU
9, rue Arsène-Houssaye

EXPERTS

MM. PAULME & B. LASQUIN FILS
10, r. Chauchat r. Grange-Batelière, 11

EXPOSITIONS PUBLIQUES

*Les Samedi 21 Décembre et Dimanche 22 Décembre 1918
de 9 heures à midi et de 2 heures à 4 heures*

Entrée par le n° 47. — Sortie par le n° 49 de la rue Cambon.

CONDITIONS DE LA VENTE

Elle sera faite au comptant.

Les adjudicataires paieront *17 fr. 50 pour cent* en plus des prix d'adjudication.

Aucune réclamation pour quelque cause que ce soit ne sera admise après le prononcé de l'adjudication.

CONDITIONS ET DÉLAIS

Pour l'enlèvement des lots adjugés

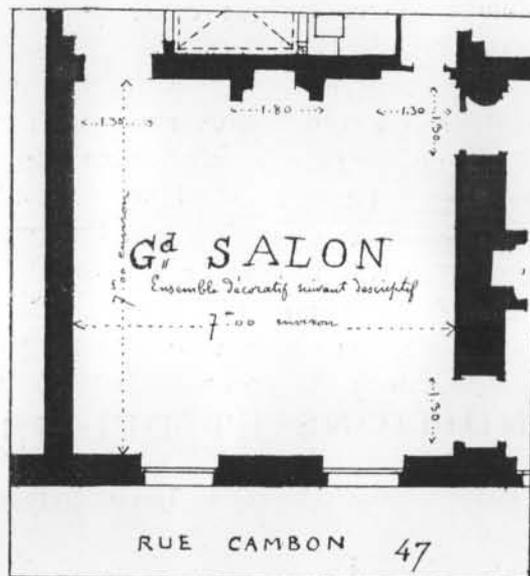
L'enlèvement des boiseries, glaces, trumeaux et cheminée reste à la charge et aux risques et périls des adjudicataires et devra être terminé dans un délai de trois semaines à dater du jour de la vente, c'est-à-dire le *Lundi 13 janvier 1919*, au plus tard.

La dépose devra être faite conformément aux règles de l'art et sous la surveillance de l'architecte de l'immeuble, M. Félix Ollivier, architecte diplômé par le Gouvernement, 87, boulevard Saint-Michel.

Elle devra être faite avec le plus grand soin, les adjudicataires étant responsables des dégradations inutiles.

A défaut d'enlèvement par les adjudicataires dans le délai ci-dessus

fixé, et après un seul avis à eux adressé par lettre recommandée, ces objets seront déposés et enlevés d'office par les soins du propriétaire et placés dans un garde-meubles, aux frais, charges et risques des acquéreurs qui, pour en obtenir livraison, devront, munis du bordereau d'achat acquitté, en référer à l'architecte du propriétaire ci-dessus nommé.



PLAN DU GRAND SALON

NOTES HISTORIOGRAPHIQUES

L'actuelle rue Cambon a été ouverte par lettres patentes de 1719, enregistrées en 1722, sur l'emplacement de l'hôtel de Luxembourg. Pour cette raison, la nouvelle voie fut dénommée rue de Luxembourg, puis rue Neuve-de-Luxembourg, avant de devenir, il y a peu d'années, rue Cambon.

Le terrain comprenant les n^{os} 47 et 49 se trouvait proche de l'hôtel *Villequier d'Aumont*, occupé actuellement par le Crédit Foncier, d'où est venue la confusion qui a pu faire penser que l'hôtel construit sous ces numéros avait pu être l'hôtel de ce nom¹. Toutefois, si l'immeuble portant les n^{os} 47 et 49 de la rue Cambon n'a pas été la propriété des illustres gentilshommes de la Chambre du Roi, il n'en a pas moins d'intéressantes origines.

L'emplacement composant le n^o 49 fut acquis par P. Philemont Leduc Delatouche, curateur à la succession vacante de M^{sr} François-Henry de Montmorency-Luxembourg, pair et maréchal de France. L'autre partie, sur laquelle sont les n^{os} 45 et 47 changea plusieurs fois de propriétaires et pendant vingt ans aucun d'eux ne songea à faire construire sur ces terrains. En 1739, P.-P. Leduc Delatouche céda le sien à Madeleine Perrot, veuve Desgrès. Celle-ci bâtit une maison devenue le n^o 49 actuel et dont Jacques Cordier de Launay, S^r des Verrières, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, et sa femme se rendirent acquéreurs en 1743.

Cordier de Launay, qui voulait habiter un majestueux hôtel, ne jugea pas cette maison suffisante. Il acquit les vastes terrains avoisinants en 1744, fit ajouter aux bâtiments de nouvelles constructions qui forment aujourd'hui le n^o 47, conservant un grand jardin représenté actuellement par le n^o 45 de la rue Cambon et les n^{os} 5, 7, 9, 11 du boulevard de la Madeleine.

A la mort de Jacques Cordier de Launay, l'hôtel passa à son fils Claude-René Cordier de Montreuil, chevalier, président de la Cour

1. LEFEUVE, *Les Anciennes Maisons de Paris*, 1864, in-8^o, t. III, p. 397.

des Aides, au moyen de l'abandon qui lui en fut fait par le partage des biens de la succession, sauf, semble-t-il, la partie composant le n° 49 qui paraît avoir été réservée à Anne-Prosper Cordier de Launay, épouse de Jean-François-Joseph, comte de Toulangeon, qui conserverent cette portion de l'hôtel démembré pour l'habiter¹.

Mais le Président de Montreuil préféra loger dans Paris, rue du Mail, plutôt que d'occuper la maison paternelle qu'il vendit à M. de Brunville, conseiller au Parlement². Ce magistrat si populaire qu'il faillit, pendant les premières années de la Révolution devenir maire de Paris, à la place de Bailly, habitait encore son hôtel de la rue Neuve-du-Luxembourg lorsqu'il le vendit en 1792 à J.-B.-Louis-Anne-Adrien Le Roy de Camilly, payeur des rentes de l'Hôtel de Ville, l'un des administrateurs de la Caisse d'Escompte, avec le grand jardin ayant issue sur le boulevard³. A cette date l'enchaînement des propriétaires est rompu.

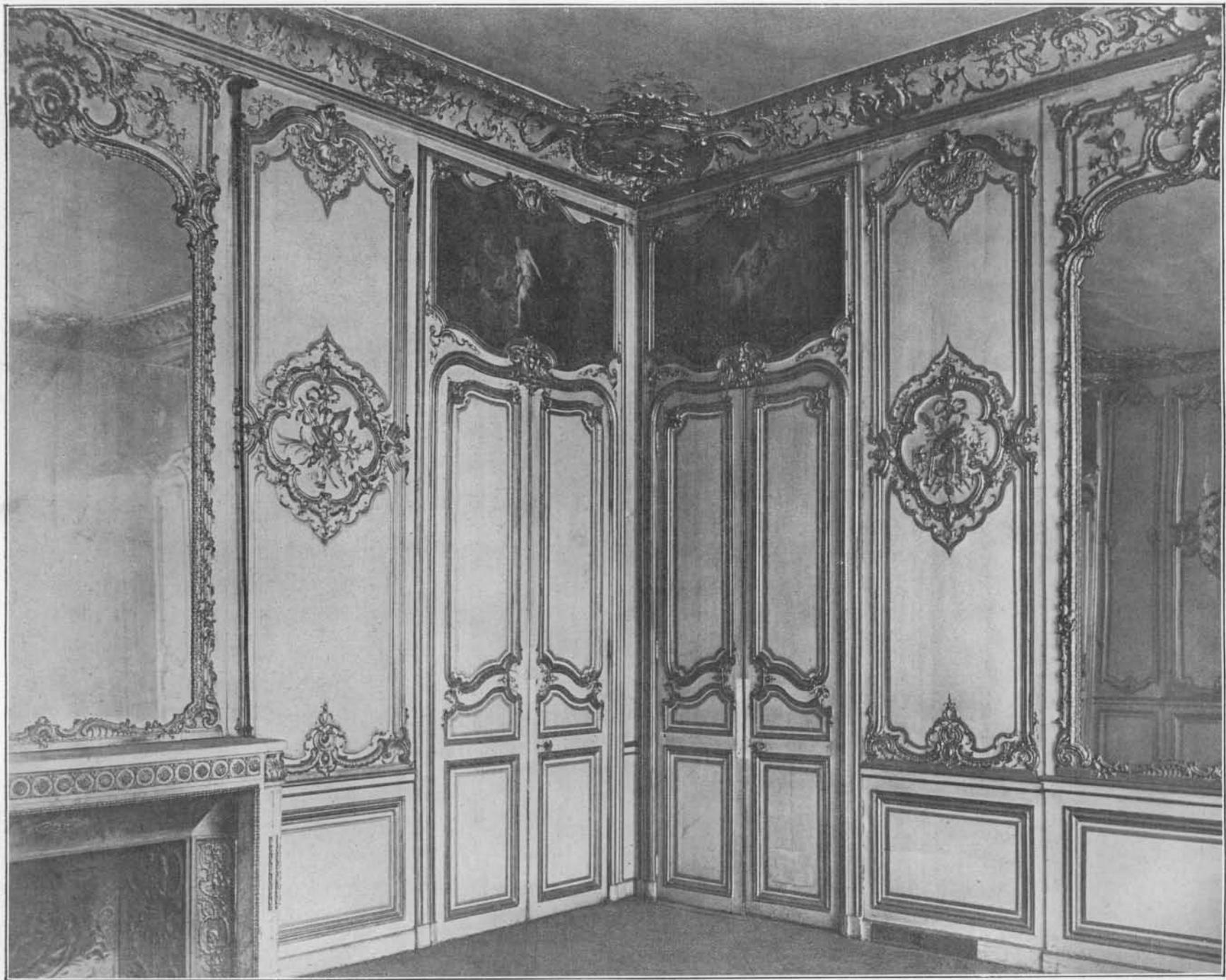
En 1846, M. et M^{me} Casimir-Périer, se rendirent acquéreurs du n° 47. Le jardin fut vendu en 1848 par les Casimir-Périer à Marie-Françoise-Agathe Thaniès, veuve de Louis-Henri de Janye, sur lequel on construisit les immeubles qui forment le n° 45 de la rue Cambon et les nos 9, 11 du boulevard de la Madeleine. Le n° 47 avait été acquis en 1847 par la Société la « Copropriété » déjà propriétaire depuis quelques mois du n° 49. Les deux immeubles étaient donc de nouveau dans la même main; ils devaient plus tard être encore séparés puis une fois de plus réunis. En tout dernier lieu, l'appartement où se trouve la boiserie faisant l'objet de cette vente était occupé par la banque Cahen d'Anvers.

1. Sur l'Atlas de la Censine de l'archevêché (1786), publié par A. BRETTE (Paris, 1906, in-fol., pl. 10). Cette portion est indiquée comme appartenant au C^{te} de Toulangeon.

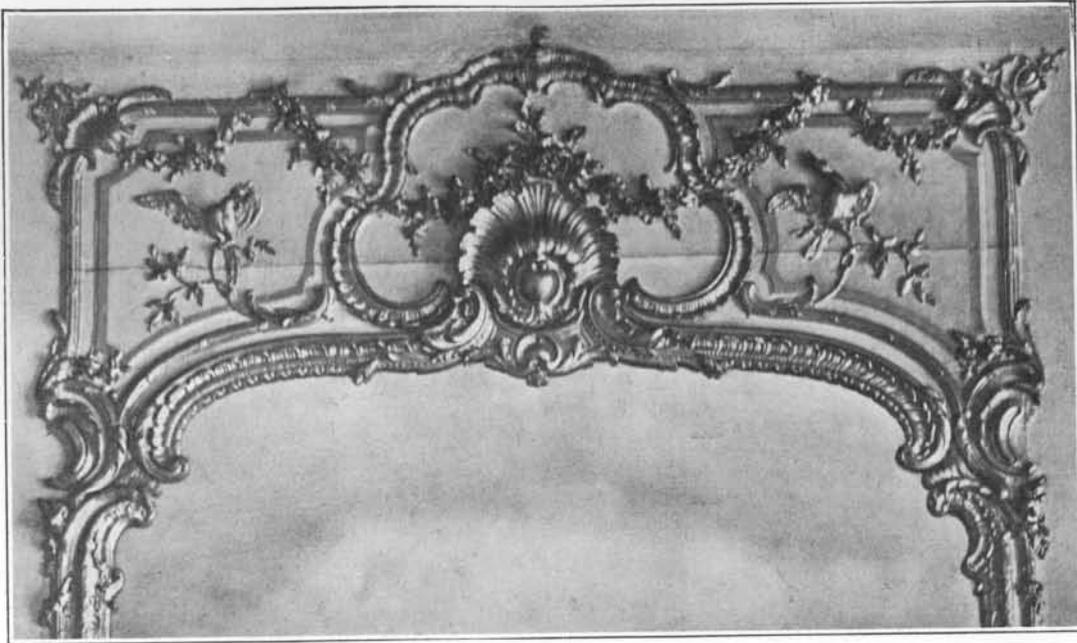
2. Arch. Nat., Archevêché, S^o 1303, p. 216. — S. 1113. — S^o 1237.

3. Arch. de la Seine, Lettre de rectification, 1347 C.





N° 1 — Première vue perspective du Salon.



N° 1 : C — *Partie supérieure des glaces.*

DÉSIGNATION

N° 1

LA DÉCORATION EN BOISERIE moulurée, sculptée, peinte et partiellement dorée, d'un grand salon à deux fenêtres, sur la rue Cambon. Époque Louis XV.

(Voir le plan page 6, ainsi que les deux vues perspectives, pages 9 et 13.)

Elle comprend :

A — QUATRE PORTES A DEUX VANTAUX disposés, chacun, en trois panneaux : l'inférieur rectangulaire, les deux autres contournés et décorés de petits cartels à volutes et de feuillage. (L'une des quatres portes est fixe.)

B — QUATRE DESSUS DE PORTES de forme mouvementée et dans lesquels sont encastrées quatre peintures décoratives sur toile, de la même époque que la boiserie, attribuées à COYPEL et présentant, chacune dans un paysage, une composition mythologique d'après les *Métamorphoses d'Ovide* : Diane et Actéon — Pan et Syrinx — Mars et Vénus, etc.

C — QUATRE GLACES OU trumeaux, encadrées de baguettes enguirlandées de fleurs, avec base et partie supérieure contournées à rocailles et volutes de feuillage. Chacune de ces glaces est surmontée d'un large motif décoratif avec cartel, coquille, fleurons, guirlandes de fleurs et oiseaux les ailes éployées.

(Voir la partie supérieure d'une de ces glaces en-tête de la page précédente.)

D — HUIT LARGES PANNEAUX encadrés de moulures, avec haut et bas contourné à volutes, agrafes, rocailles et feuillage. En chacun des milieux de ces panneaux, se trouve un cartel quadrilobé, encadré de rocailles, au centre duquel est modelé en relief un trophée d'attributs (tous variés).

(Voir l'un des cartels en cul-de-lampe, à la dernière page.)

E — QUATRE PANNEAUX unis, plus étroits, encadrés d'une moulure se retournant en haut et en bas à volutes; les milieux marqués de chaque côté par une petite coquille.



N° 1 — *Deuxième vue perspective du Salon.*

F — LES VOLETS INTÉRIEURS OU CONTREVENTS des deux fenêtres, les chambranles, le panneau supérieur d'ébrasement ainsi que le panneau de revêtement de l'appui des fenêtres. (Ces dernières ne sont pas comprises dans la boiserie.)

Nota : Ils seront simplement dégondés pour être déposés, sans aucun enlèvement de ferrures sur les menuiseries de fenêtres restantes à l'immeuble; les espagnolettes et leurs accessoires devront également être laissés en place; de même la pièce d'appui intérieure jusqu'au nez d'appui couronnant le lambris.

G — LE COURS ENTIER DU STYLOBATE entourant le salon et formant soubassement.

H — LA CHEMINÉE en marbre blanc, ornée de bronzes (d'époque postérieure), ainsi que le contrecœur et les plaques de rétrécissement, en fonte (de l'époque).

La plaque d'âtre devra rester à l'immeuble et ne pas être descellée.

I — LA CORNICHE à voussure, de même que la ROSACE CENTRALE du plafond, en pâtisserie, sont comprises dans la décoration du salon et pourront être enlevées par l'acquéreur.

Dimensions du Salon :

Hauteur sous corniche : environ, 4 m. 20.

Longueur et largeur : environ, 7 mètres.

N° 2

TRUMEAU DE CHEMINÉE composé d'une glace dans un encadrement de bois mouluré, sculpté, peint et doré; le côté supérieur mouvementé à volutes et agrafes centrales à palmettes et fleurs. La glace est surmontée d'un panneau contourné présentant, au centre, deux branches de laurier croisées de chaque côté d'un vase avec fleurs. Époque Louis XV.

Haut., 3 m. 15 environ; larg., 1 m. 50 environ.

N° 3

TRUMEAU en bois mouluré, sculpté, peint et doré, formé d'un encadrement de glace en plein cintre, surmonté d'un panneau à moulures contournées et ornées présentant, au centre, un trophée des attributs de l'Amour, liés par un ruban. De chaque côté, une petite parclose à coquilles et chutes de fleurs. Époque Louis XV.

Haut., 3 m. 05 environ; larg., 1 m. 60 environ.



N° 6 — DUPLESSY. *Nature morte.*

N° 4

TRUMEAU DE CHEMINÉE en bois mouluré, sculpté, peint et doré, fait d'une glace dans un encadrement à coins et côtés supérieurs cintrés, ornée d'une agrafe à cartouche et surmontée d'un panneau à moulures contournées, décoré de feuillage, palmette, volutes, etc. Époque Louis XV.

Haut., 3 m. 10 environ; larg., 1 m. 55 environ.

N° 5

TRUMEAU DE CHEMINÉE en bois mouluré, sculpté, peint et doré, comprenant une glace dans un cadre orné de perles et d'un ruban, surmonté d'un motif composé d'une couronne accompagnée de deux pendentifs formés de fleurs très finement sculptées et suspendues par un nœud de ruban. Époque fin Louis XV.

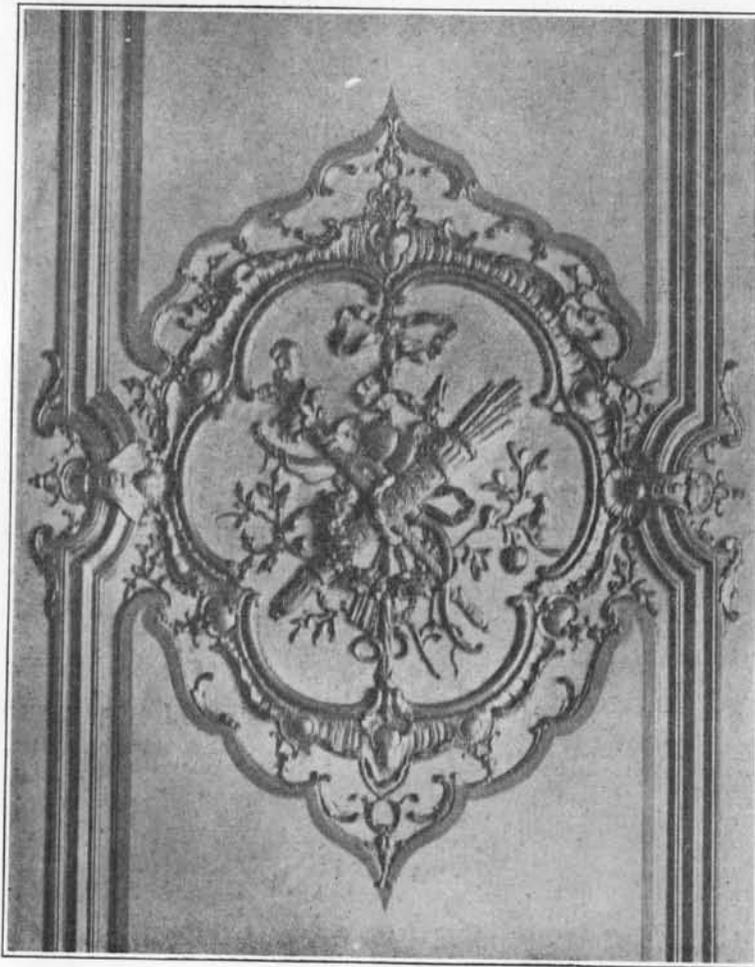
Haut., 3 m. 15 environ; larg., 1 m. 50 environ.

N^{os} 6 à 8

TROIS DESSUS DE PORTES rectangulaires, à coins supérieurs cintrés, en bois mouluré, peint et doré, renfermant des peintures décoratives sur toile présentant des *Natures mortes*. L'une de ces toiles est signée et datée : *Duplessy, 1743*.

Hauteur des toiles, 95 cent. — 1 m. 05 — 1 m. 05; larg., 1 m. 32.

(Voir la reproduction de l'un d'eux.)



N^o 1 : D — Médaille central de l'un des panneaux.